

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU DOUBS  
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD  
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

DELIBERATION  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

<b>DCM20150414.7</b>	<p style="text-align: center;"><b><u>Séance du 14 avril 2015 à 18h30</u></b></p> <p>L'an <b>deux-mille-quinze</b> le <b>quatorze</b> le Conseil Municipal de la Commune de <b>SELONCOURT</b> s'est réuni en Mairie de Seloncourt - Salle des Mariages - après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Premier Adjoint, en l'absence de Mme Irène THARIN, Maire empêché, pour la session ordinaire d'avril (Art. L2122-17 CGCT).</p>
<p><b>NOTA</b> M. le Premier Adjoint certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 15 avril 2015, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 3 avril 2015 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>	
<p style="text-align: center;"><b><u>Etaient présents</u></b></p> <p style="text-align: center;"><b><u>Etaient excusés ayant donné procuration</u></b></p>	
<p>M. le Premier Adjoint ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. ..... a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</p>	

**OBJET : FESTIVAL DE JAZZ « LES 3 TEMPS DU SWING » - CONCERT DU SAMEDI 18 JUILLET 2015**

M. le Premier Adjoint propose au Conseil Municipal que, dans le cadre du Festival de Jazz « Les 3 Temps du Swing », un concert soit donné par l'Orchestre « UMLAUT BIG BAND » le samedi 18 juillet 2015 à 20h30 dans l'amphithéâtre du Centre Culturel.

Il est proposé d'approuver le déroulement du concert et les modalités du contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle et notamment le coût de la prestation, soit 5 847 € TTC (frais de déplacement inclus).

La Commission Vie culturelle, réunie le 10 février 2015, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à / par.....

- Approuve la tenue du concert de l'Orchestre UMLAUT BIG BAND le 18/07/2015 selon les conditions définies ci-dessus ;
- Autorise le Premier Adjoint, en l'absence du Maire empêché, à signer le contrat de cession et tous documents à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2015.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

Seloncourt, le 14 avril 2015

**Pour le Maire empêché,  
Le Premier Adjoint,  
Daniel BUCHWALDER**